

PAR COURRIEL

Québec, le 10 janvier 2024

Objet : Demande d'accès n° 2023-12-027 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 11 décembre dernier, concernant le protocole d'échantillonnage de l'eau de surface pour l'analyse des métaux traces – Mise à jour de 2021 concernant le projet minier Lithium Amérique du Nord.

En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles aux adresses suivantes :

www.environnement.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/metaux/protocole-echantillonnage-analyse-metaux-traces-2021.pdf

www.ceaeq.gouv.qc.ca/methodes/pdf/methode-analyse-203-metaux-terres-rares.pdf

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Eli-Eli Comlan N'Soukpoé, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel comlaneli-eli.nsoukpoe@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2